

Grüninger, la désobéissance et le tampon «J»

Le chef de la police a
fauté pour protéger les
Juifs fuyant le nazisme.
Il est aujourd’hui
considéré comme
un héros national

Pour l'histoire, le héros est un problème. Il remplit le champ en montrant que le choix du courage est toujours possible, oui. Mais il risque, malgré lui, d'entraver le travail de mémoire à la manière d'un arbre qui cacherait une forêt. Prenez Paul Grüninger, le commandant de la police saint-galloise qui, en 1938, falsifia des documents pour sauver les réfugiés juifs qui se présentaient à sa frontière, désobéissant aux directives du Conseil fédéral. Limogé,

condamné, réhabilité à titre posthume en 1995, le policier a aujourd'hui sa place dans le panthéon des héros nationaux. En témoigne le nouveau film, très lisse, présenté aux Journées cinématographiques de Soleure, *Akte Grüninger – Die Geschichte eines Grenzgängers*, d'Alain Gsponer (LT du 25.01.2014).

Le point commun avec les lanceurs d'alerte évoqués ci-dessus? Grüninger désobéit par fidélité. «Sa personnalité le montre attaché à la tradition du droit d'asile telle que le courant politique radical l'avait instaurée dans la Suisse du XIXe siècle. Au cours des années 1930, la majorité des autorités s'accommode de la situation avec les nazis et rompt avec cette tradition. Grüninger, lui, reste fidèle», relève l'historien Marc Perrenoud, chercheur attelé dès 1981 au vaste projet des *Documents*

diplomatiques suisses (www.dodis.ch). Le problème? «Les interventions de Grüninger sont admirables. Comme celles de Carl Lutz, le vice-consul de Suisse à Budapest. Mais dans la politique étrangère suisse de l'époque, ce sont des positions ponctuelles. C'est très bien qu'on les garde en mémoire et qu'on leur rende hommage, mais il ne faudrait pas que cela occulte des questions telles que le tampon J.»

Ce «J», indicateur de judaïté estampillé dans les passeports des ressortissants allemands, est introduit par l'accord germano-suisse du 29 septembre 1938 (en ligne: dodis.ch/15384). «Ces faits établis par les historiens restent peu connus par une partie de la population. Les documents montrent que la dynamique vient du côté suisse. Les autorités demandent qu'un signe distinctif dans les passeports per-

mette de distinguer les Juifs des non-Juifs. Le chef de la Division fédérale de police, Heinrich Rothmund, l'écrit en janvier 1939: nous luttons depuis vingt ans contre la surpopulation étrangère et spécialement contre l'«enjuivement». Ce n'est pas le moment de se faire imposer des réfugiés... (dodis.ch/14257). Des documents vaudois et neuchâtelois montrent par ailleurs que le tampon «J» était utilisé même avant 1938. La xénophobie et l'antisémitisme suisses ne sont pas seulement liés à la période du nazisme.»

Que conclure? «Il faut se souvenir des victimes et de ceux qui les ont aidées, mais aussi analyser la complexité de l'histoire, qui ne se réduit pas à des images unilatérales.» Pour que la mémoire fonctionne, le souvenir du héros ne suffit pas. **N. U.**